



INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

Brazza Mall inauguré par le chef de l'Etat



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a mis en service le 20 décembre l'imposant centre commercial bâti dans le quartier de Mpila à la jonction entre les arrondissements 5, Ouenzé, et 6, Talangai. L'infrastructure a coûté un peu plus de 45 milliards FCFA dans le cadre d'un partenariat liant la banque import-export de Chine et l'Etat congolais.

Elle est située dans l'ancien quartier des casernes militaires affecté en 2012 par les explosions des munitions. Depuis, surmontant les pertes en vies humaines et les dégâts matériels, l'espace a vu fleurir des bâtiments modernes parmi lesquels des logements sociaux, de mémoire et de loisirs dont le Mall inauguré ce jour. Pour Jean-Jacques Bouya, ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire et des Infrastructures et de l'Entretien routier, Brazza Mall est une vitrine qui change le regard de la capitale congolaise.

Page 16

Coupe du ruban symbolique par le président Denis Sassou N'Guesso

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diablies noirs n'ont plus leur destin en main



Après trois défaites consécutives, les Diablotins ont pu stopper l'hémorragie en concédant

un nul d'un but partout face à la Renaissance sportive (RS) de Berkane, le 20 décembre au

stade Alphonse-Massamba-Débat à Brazzaville, en match comptant pour la quatrième journée de la phase de poules de la Coupe de la confédération. Les Marocains de RS Berkane ont officiellement validé leur qualification pour les quarts de finale avec dix points. Avec un seul point après quatre journées, les Diablies noirs n'ont plus le destin en main, à deux jours de la fin de la phase de poules. « Nous croyons toujours à la qualification. Mais, le destin n'est plus entre nos mains d'autant plus qu'il faut désormais compter sur la performance des autres », a souligné Dahn Nsondé, l'entraîneur des Diablies noirs. [Page 15](#)

VIE DES PARTIS

Raymond Mboulou s'implique dans la crise à l'Udh-Yuki



Raymond Zéphirin Mboulou s'adressant aux membres de l'Udh-Yuki

Le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, a rappelé, hier à Brazzaville, aux membres du bureau politique de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki), la nécessité de préserver l'ordre public suite à la crise que connaît ce parti.

Ce rappel à l'ordre constitue, selon l'orateur, une forme d'aver-

tissement aux membres de cette formation politique traversée par une crise de leadership depuis le décès en 2021 de son président-fondateur, Guy Brice Parfait Kolelas. [Page 2](#)

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Reflexion autour d'une norme communautaire

Des cadres nationaux assistés par l'Expertise France sont en conclave à Brazzaville depuis hier, pour réfléchir sur le projet de directive communautaire sur le partenariat public-privé (PPP)

au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Selon Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet de la ministre congolaise chargée

de l'Intégration régionale, la nouvelle réglementation PPP de la Cémac est un ambitieux projet et constitue l'une des réformes économiques entreprises par la Cémac. [Page 16](#)

Éditorial

Régression

Page 2

ÉDITORIAL

Régression

La 26^e place occupée par les Diables rouges seniors dames lors de la dernière Coupe du monde de handball remportée par les Françaises sonne comme un échec. Parce que le handball congolais avait fait des progrès ces dernières années, se montrant de plus en plus compétitif en se frayant le chemin sur la scène internationale grâce à sa deuxième participation consécutive.

Seulement, deux ans après avoir été en 2021, en Espagne, la seule nation africaine à disputer le tour principal d'une Coupe du monde, le Congo a encore régressé en quittant prématurément la compétition. Les Congolaises ont joué à l'opposé des autres nations africaines engagées à la Coupe du président de la Fédération internationale de handball en vue d'améliorer leur classement.

Dans la compétition des mal classées, les Diables rouges ont eu de la ressource et montré du caractère comme en témoigne la finale pour la 25^e place qu'elles ont perdue face à l'Islande 28-30. Pas de doute, le manque de rythme et l'absence de fraîcheur ont joué un sale tour à l'équipe nationale seniors dames au début de la compétition.

Mais cette réaction tardive des Diables rouges n'est que la conséquence logique du manque d'investissement dans la préparation d'une compétition d'un enjeu majeur comme le championnat du monde. Une mise au vert de moins d'une semaine à l'étranger n'était pas suffisante pour gommer de nombreuses carences d'organisation et améliorer la performance de l'équipe.

Soigner la préparation physique, la nutrition, le matériel et surtout le mental d'un athlète sont, entre autres, les exigences à remplir pour espérer aller le plus loin possible.

Les Dépêches de Brazzaville

CRISE À L'UDH-YUKI

Les principaux protagonistes rappelés à l'ordre

Le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, au cours d'une rencontre avec les membres du bureau politique de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki), le 20 décembre à Brazzaville, a rappelé la nécessité de préserver l'ordre public dans la crise qui les oppose.

L'UDH-Yuki traverse depuis la disparition, en mars 2021, de son président fondateur, Guy Brice Parfait Kolélas, une crise de leadership. Une crise qui s'est empirée en juillet dernier avec la suspension des travaux du congrès censé donner un nouvel élan à ce parti politique de l'opposition congolaise. Et après, les différents protagonistes se lancent à un jeu de ping-pong. Les derniers épisodes étant l'annonce de la déchéance, par les 2/3 des membres du bureau politique, du premier vice-président, Pascal Ngouanou, qui assurait l'intérim, ainsi que la tenue du congrès avorté du 20 décembre. Le ministre de l'Intérieur, qui a réuni les membres du bureau politique de ce parti dans son cabinet de travail, les a invités à trouver une solution à la crise. « Vous devez trouver des solutions parce que vous avez des statuts et des instances. En plus de cela, vous avez vous-mêmes désigné un médiateur. Je veux que vous vous accordiez. Là où il y a des hommes, il y a toujours des problèmes et les problèmes se règlent. Les problèmes peuvent se régler sans que tout le monde trouve son compte, faites aussi des concessions. Ce n'est pas toujours la majorité qui a raison parce qu'elle est parfois constituée sur des bases subjectives. Je ne rentre pas dans la gestion de votre parti, mais je veux que vous le fassiez vivre », a conseillé Raymond Zéphirin Mboulou. Ecartant l'hypothèse d'une éventuelle sanction de l'UDH-Yuki, le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local a promis de sévir en cas de troubles à l'ordre public. « S'il faut prendre la décision, je pourrai



Le ministre Mboulou s'entretenant avec la délégation de l'UDH-Yuki/DR

vous sanctionner alors que vous avez beaucoup d'élus. Gérez votre parti selon les normes avec les trois vice-présidents ainsi que les membres du bureau politique, sans oublier le médiateur. Je le répète, je ne veux pas de troubles à l'ordre public au siège de Yuki, gérez votre parti. Je déciderai lorsqu'il y aura troubles à l'ordre public », a-t-il insisté.

En dépit de cette réception par le ministre, les deux camps ne semblent pas accorder leurs violons. Pascal Ngouanou qui ne reconnaît pas sa déchéance par certains membres du bureau politique a expliqué que le ministre leur a demandé de s'entendre, de prendre de la hauteur et de trouver la solution aux problèmes qui se posent. « En ce moment, il y a deux camps, il faut prouver aux gens le camp qui a raison et pour le faire, il faut tenir le congrès. Nous avons des textes, il faut qu'on les applique. Mais au niveau où nous sommes aujourd'hui, je ne vois pas si nous pouvons encore nous asseoir. Lorsqu'on ne peut plus s'asseoir pour se concerter et dialoguer, il n'y a qu'un seul élément qui reste pour nous départager, c'est à la

justice », a rappelé Pascal Ngouanou. Désigné président par intérim à l'issue de la dernière réunion du bureau politique, le 2^e vice-président de l'UDH-Yuki, Fernand Gilles Bassindikila, a indiqué que cette rencontre n'est pas une ingérence du ministre de l'Intérieur qui est le régulateur des partis politiques. Selon lui, Raymond Zéphirin Mboulou a agi conformément à la loi 20-2017 qui régit le fonctionnement des partis politiques. « Étant donné qu'au sein de notre parti il y a quelques problèmes, notamment sur l'organisation du congrès, il a attiré notre attention sur les risques de troubles à l'ordre public qui pourraient y avoir dans la préparation. Dans notre parti, nous avons des gens qui, unilatéralement, ont voulu organiser ce qu'ils appellent un congrès et le bureau politique s'est levé pour dire non et a déchu le principal responsable. Nous appelons nos militants et sympathisants à la sérénité et à la vigilance parce qu'après la déchéance du premier vice-président, le congrès va être organisé dans les meilleures conditions », a exhorté Fernand Gilles Bassindikila.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngonon

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les parlementaires sensibilisés à la transformation des systèmes alimentaires

L'Alliance parlementaire congolaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (APCSAN) organise, les 19 et 20 décembre à Brazzaville, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un atelier de renforcement des capacités des députés et sénateurs.

Placé sur le thème « Rôle des parlementaires dans la transformation des systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire au Congo dans la perspective de l'agenda 2030 », l'atelier vise à sensibiliser les participants afin de s'approprier les outils et les instruments devant leur permettre de contribuer à résoudre les défis majeurs pour le développement durable des systèmes alimentaires du Congo. Il s'agit spécifiquement, entre autres, de sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'une transformation des systèmes alimentaires, à la nécessité de disposer des lois alignées sur le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique ; de sensibiliser à une stratégie de financement qui assure des investissements (responsables) durables ayant un impact social et environnemental positif. Il s'agira aussi de sensibiliser les participants à la nécessité de la diversification de l'économie verte à travers le planting



Les participants / DR

d'arbres fruitiers ; à promouvoir la nutrition à travers la valorisation de l'éducation agricole à l'école et à la maison. La représentante de la FAO au Congo, le Dr Yannick Arianne Rasoarimanana, a rappelé que son institution considère les alliances parlementaires comme étant des mécanismes de plaidoyer puissant visant à contribuer à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle mais également à impulser la transformation des systèmes alimen-

taires. Le but étant d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2, en tenant désormais compte des impacts négatifs du changement climatique. « *Devant la dynamique de la croissance démographique dans nos pays, couplée à l'obligation pour les Etats d'assurer l'accès de la nourriture saine à leur population, il devient plus que nécessaire pour les Etats, et particulièrement pour la République du Congo, à travers*

l'APCSAN, de plaider pour des réponses efficaces et durables aux difficultés et contraintes auxquelles font face les producteurs », a-t-elle déclaré. Selon Yannick Arianne Rasoarimanana, la combinaison de cet atelier à une opération de planting d'arbres fruitiers offre aux participants l'occasion de lancer une expérience d'initiation à la production au sein d'un établissement scolaire, contribuant ainsi à un changement de mentalité au milieu des jeunes.

Faisant le bilan à mi-parcours de l'APCSAN en cinq ans d'existence, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a appelé à des discussions plus fructueuses pour impulser une dynamique forte à l'alliance. A l'en croire, l'alliance mène depuis sa création, auprès du gouvernement, le plaidoyer pour l'institutionnalisation d'un cadre législatif normatif des politiques alimentaires et nutritionnelles au profit de la population congolaise. « *Le présent atelier vise, d'une part, à sensibiliser les parlementaires que nous sommes, et d'autre part, nous doter d'outils susceptibles de transformer les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif ultime est que chacun de nous ait droit à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, afin de développer pleinement nos facultés physiques et mentales* », a souligné Isidore Mvouba.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPARENCE CLIMATIQUE

Le Congo consolide son plan d'action d'amélioration

La ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a lancé le 19 décembre à Brazzaville, les travaux de l'atelier national de formation des parties prenantes sur la transparence de l'action climatique au Congo et de consolidation du plan d'action national d'amélioration.

La transparence de l'action climatique est essentielle pour s'assurer que chacun contribue à maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C. Ainsi donc, l'action pour le climat exige la mise en place d'initiatives ainsi que des politiques pertinentes, une réglementation cohérente et réfléchie, une évaluation rigoureuse des risques climatiques, des pratiques commerciales efficaces et une communication de haute qualité qui fait progresser l'action et l'adaptation.

« *Le rapport du sixième cycle du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours, rappelle que sans les actions fortes, il ne sera pas possible de limiter le réchauffement climatique à plus de 1,5 Celsius par rapport au temps préindustriel ou à moins de 2 degré Celsius comme prévu par l'Accord de Paris* », a rappelé l'ambassadeur Baudouin Bernard Hamuli Kabarhuza, chef du bureau de la Communauté économique des États de l'Afrique

centrale (CEEAC).

Ce dernier a évoqué les procédures de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, les conclusions du sommet de Glasgow, l'accord cadre des Nations unies sur le changement climatique, la Cop 28 et encouragé les Etats de la CEEAC à œuvrer davantage pour la réduction des effets du réchauffement climatique.

« *Concernant les Etats de la CEEAC, les grands efforts doivent encore être déployés pour juguler les faiblesses dans le cadre de la transparence. L'Accord de Paris dont nous venons de ratifier et de renouveler les contributions déterminées en ajoute des exigences. En tenant compte de cet accord, la CEEAC a créé un hub régional pour la transparence de l'action climatique* », a-t-il souligné.

Dans la sous-région de la CEEAC, l'ambassadeur Baudouin Bernard Hamuli Kabarhuza a soutenu que neuf plans d'actions nationaux d'amélioration ont déjà été élaborés et de l'atelier de Brazzaville sortira le dixième plan national d'amélioration.

En rapport avec ses engagements



Des participants et les officiels au terme du lancement des travaux de l'atelier/Adiac

mondiaux dans le cadre de la transparence de l'action climatique, le Congo a soumis le rapport de sa contribution déterminée en 2021.

Face aux ambassadeurs et corps accrédités au Congo, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a indiqué : « *A l'issue du comité de pilotage du hub régional*

pour la transparence de l'action climatique, il a en effet été recommandé à la coordination de cette instance d'organiser des ateliers nationaux dans les pays de la sous-région en vue de renforcer les capacités des parties prenantes, de finaliser l'analyse des lacunes, de définir un programme à piloter au niveau de chaque pays et d'assurer une meilleure coordination au ni-

veau national ».

La ministre a encouragé les participants à échanger sur l'actualisation du cadre de transparence de l'action climatique existant, sur les résultats d'évaluation des lacunes et d'élaborer un plan de travail d'amélioration à court et moyen terme de l'action climatique ainsi que de réformer les projets actuels, passés et futurs.

Fortuné Ibara

COOPÉRATION

Un accord pour des solutions numériques en faveur des PME

La ministre des Petites et Moyennes entreprises (PME) et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, et le directeur général de Software Group, Kalin Radev, ont signé le 20 décembre à Brazzaville un accord innovant qui vise de manière globale à améliorer l'environnement technologique des PME et de l'Artisanat.

Au nombre des solutions numériques que va apporter Software Group dans le cadre de cet accord figure "PME business booster". « Il s'agit d'une plateforme qui intègre les outils permettant aux PME ainsi qu'aux artisans de maîtriser le processus de demande et d'octroi des crédits digitaux ; de mise en place d'une galerie virtuelle pour le e-commerce. Beaucoup de jeunes Congolais vendent déjà en ligne. Il faut leur offrir davantage de solutions pour qu'ils développent leurs activités », a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Il y a, par ailleurs, la plateforme d'affacturage mobile qui permet de digitaliser le financement B2B et favoriser la croissance des PME ; Open banking et sandbox réglementaire qui est un instrument visant à améliorer l'environnement numérique des startups en encourageant l'innovation dans le secteur des PME et de l'Artisanat. La liste des multiples solutions numé-



Les acteurs des deux parties engagés dans l'accord/Adiac

riques proposées par Software Group n'est pas ici exhaustive. Pour sa part, le directeur général de Software Group, Ka-

lin Radev, a estimé que l'opportunité qu'offre cet accord permettra à sa structure d'accompagner le gouvernement

dans le développement technologique de l'écosystème des PME et de l'Artisanat. « Nous sommes satisfaits de formali-

ser notre engagement à travers cet accord. Nous allons mettre notre savoir-faire en fourniture de technologie et de digitalisation à la disposition des PME et des artisans », a-t-il déclaré.

Les PME et les artisans vont devoir saisir les opportunités offertes par cet accord pour développer leurs activités en s'adaptant aux différentes technologies qui évoluent jour après jour ; contribuer à la création de la richesse, entre autres.

Rominique Makaya

« Il s'agit d'une plateforme qui intègre les outils permettant aux PME ainsi qu'aux artisans de maîtriser le processus de demande et d'octroi des crédits digitaux ; de mise en place d'une galerie virtuelle pour le e-commerce. Beaucoup de jeunes Congolais vendent déjà en ligne. Il faut leur offrir davantage de solutions pour qu'ils développent leurs activités »

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

1007 dossiers d'écoles privées en examen pour agrément

La quatrième session de la commission d'agrément des écoles privées de l'enseignement général a débuté le 20 décembre à Brazzaville. 1007 dossiers des établissements de plusieurs localités du pays seront scrutés.

La commission d'agrément des écoles privées va analyser les dossiers des nouveaux établissements ayant sollicité l'agrément provisoire, a expliqué le directeur de l'agrément et du contrôle des établissements privés de l'enseignement général, Julien Samba. « Brazzaville : 781 dossiers ; Pointe-Noire : 294 dossiers et 212 dossiers pour l'ensemble des départements de l'intérieur du pays », a-t-il détaillé. Les conditions environnementales, la qualité des structures, la gestion administrative et pédagogique, l'hygiène en milieu scolaire font partie des multiples critères sur lesquels la commission va plancher.

La directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Régine Tchicaya-Oboa, en ouvrant les travaux, a rappelé que le secteur privé de l'enseignement général est une composante importante



La directrice de cabinet ouvrant les travaux de la commission d'agrément/Adiac

et intégrale du système éducatif. Il a le devoir d'apporter une réponse complémentaire à l'offre proposée par l'Etat.

« Les écoles privées sont réglementées par les normes applicables à l'école congolaise. Malheureusement,

certain promoteurs ne respectent pas la législation. Cela a pour corolaire le développement d'une espèce

« Les écoles privées sont réglementées par les normes applicables à l'école congolaise. Malheureusement, certains promoteurs ne respectent pas la législation. Cela a pour corolaire le développement d'une espèce d'anarchie accompagnée des dysfonctionnements. Nous devons faire respecter la réglementation »,

d'anarchie accompagnée des dysfonctionnements. Nous devons faire respecter la réglementation », a-t-elle déclaré, s'adressant aux membres de la commission d'agrément et du contrôle des écoles privées de l'enseignement général.

Les 1007 écoles privées ayant sollicité l'agrément provisoire doivent donc retenir leur souffle en attendant les conclusions de la quatrième session de la commission qui vient de s'ouvrir à Brazzaville.

La prochaine session d'agrément aura lieu en 2024 pour valider les écoles ayant obtenu l'agrément provisoire en 2022. Les écoles qui rempliront les critères obtiendront, à cette occasion-là, l'agrément définitif. A dire vrai, les textes réglementaires voudraient que la commission d'agrément tienne deux sessions par an. L'une pour la création et l'autre pour l'ouverture.

R.M.

DÉVELOPPEMENT

Le Congo et le Pnud révisent leur cadre de partenariat

Des experts nationaux et du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) planchent, depuis le 18 décembre, à Brazzaville, sur l'actualisation du Document du programme pays (CPD) 2020-2024. La révision de cet outil de partenariat devrait contribuer à l'exécution des priorités du Congo en matière de développement.

Adopté en juin 2019, le CPD 2020-2024 du Pnud au Congo constitue le principal outil de partenariat entre les deux parties. À travers cet instrument, le Pnud appuie les efforts du gouvernement concernant la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité, la diversification de l'économie, la réduction de la pauvreté ainsi que le renforcement de la résilience, dans le but de contribuer à réduire les inégalités et de briser le cycle de la pauvreté.

Ce CPD comporte deux piliers interdépendants traitant des défis liés, d'une part, à la gouvernance et à la consolidation de la paix et, d'autre part, à la diversification économique durable et à la résilience des institutions ainsi que des communautés vulnérables au changement climatique. Selon le représentant résident adjoint du Pnud au Congo, Henry René Diouf, celui-ci constitue la contribution de l'agence onusienne à la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, des Objectifs du développement durable (ODD)...

« Le CPD qui va bientôt entrer dans la quatrième année d'exécution connaîtra une extension pour deux ans,



pour s'aligner avec le PND 2022-2026 et le Programme de partenariat entre le système des Nations unies et le gouvernement congolais. Le Congo a soumis un plan d'accélération des ODD pour rattraper le retard dans l'exécution de l'agenda 2030. Nous sommes à une période charnière, l'année 2024 marquera l'accélération de l'exécution des ODD », a expliqué Henry René Diouf.

En effet, la rencontre des experts congolais et onusiens vise

donc à évaluer la performance de la mise en œuvre du programme au cours de l'année 2023, en termes de progrès accomplis. Durant les deux jours, les participants vont examiner les réalisations majeures dans la mise en œuvre des piliers retenus au cours de l'année ; analyser les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles annuelles du programme et leur contribution dans les résultats du CPD ; étudier les principaux goulots d'étranglement systémiques qui ont entravé l'atteinte des résul-

tats avant le bilan financier axé sur l'efficacité des ressources. Le Congo est engagé dans un processus de développement et mise sur l'appui de ses partenaires parmi lesquels le Pnud, a déclaré le directeur général du Plan et du Développement, Franck Corneille Mampouya. « Ce document de coopération a été élaboré sur la base du PND 2018-2022. Aujourd'hui, nous allons faire une évaluation de ce cadre afin de pouvoir l'ajuster en prenant en compte les défis

Des experts nationaux et du Pnud/Adiac actuels. Ce cadre coopération mise sur la diversification économique, qui constitue le fondement du PND 2022-2026 », a-t-il ajouté.

La réalisation de projets prioritaires nécessite des efforts de la part du gouvernement, principalement dans le domaine de la gouvernance. Les autorités ont intérêt à rassurer les partenaires au développement, en plaçant la question de gouvernance au centre des interventions du programme et du PND 2022-2026.

Fiacre Kombo

IMPRIMERIE NATIONALE DU CONGO

Le directeur général s'imprègne de l'expertise ivoirienne

Consolath Soumah Nguenoni, directeur général de l'imprimerie nationale du Congo (INC), a effectué récemment une visite de travail en Côte d'Ivoire, afin d'échanger avec les responsables de l'imprimerie nationale de ce pays sur un probable partenariat.

Selon le directeur de l'INC, plusieurs actions sont menées depuis quelque temps, dans le but de faire vivre cette structure en la garantissant un rayonnement national et sous-régional. Son déplacement à Abidjan consistait à s'inspirer du modèle ivoirien, reconnu comme une référence dans le domaine de l'imprimerie en Afrique. Il a ainsi tiré des enseignements du succès de ce pays en la matière. Au terme d'une visite guidée des différents services et départements de l'Imprimerie nationale de Côte d'Ivoire, notamment le secteur commercial, les départements de commande, de facturation, de typographie, de façonnage, de prépresse, d'impression, de photocomposition, de production, de correction et de montage, Consolath Soumah Nguenoni a promis de redynamiser l'INC.

Notons que l'INC continue d'acquiescer les moyens d'assurer l'édition et l'impression des do-



Consolath Soumah Nguenoni échangeant avec les agents de l'imprimerie nationale de Côte d'Ivoire/DR

cuments officiels et spéciaux, au nombre desquels les diplômes, les passeports, les actes d'état civil, les casiers judiciaires, les certificats de nationalité, pour les sécuriser et les uniformiser. En fonction du changement de son statut juridique, l'INC fonctionne désormais comme une entreprise normale, capable de se rentabiliser.

Elle a désormais vocation de transformer ses activités pour se spécialiser dans les solutions d'identité sécurisées qui vont de la production de passeports jusqu'à la biométrie en passant par les puces électroniques ou l'identité numérique. Cette imprimerie disposera d'un budget autonome, séparé du budget général de l'Etat dont elle dépend.

La nouvelle équipe dirigeante conduite par Consolath Soumah Nguenoni s'attelle, d'ailleurs, à relever ce défi tout en prônant une nouvelle image de la structure.

Rude Ngoma

SANTÉ

Définition des actions prioritaires pour 2024

Les acteurs du sous-secteur de la santé publique ont, pendant cinq jours, du 15 au 20 décembre à Dolisie dans le Niari, procédé à l'évaluation des activités menées en 2023 et à la projection des actions prioritaires inscrites dans le programme de l'année prochaine.

Les retrouvailles de Dolisie, a déclaré le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, avaient pour but de mesurer, de comparer, d'analyser et de prendre des décisions qui s'imposent pour l'amélioration du niveau de santé de la population. Pour la formulation des priorités 2024, a-t-il ajouté, il faudra tenir compte du budget-programme, des orientations stratégiques mondiales sur la santé, du Programme national pour le développement (2022-2026) et des grandes lignes de la programmation 2022-2026.

Il s'agit, a-t-il renchérit, de mettre en œuvre des actions qui doivent avoir un impact réel sur: l'accès des populations aux soins et services de santé de qualité; la mortalité maternelle et infantile; l'incidence du paludisme (surtout chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes); la propagation du VIH, la tuberculose, des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées chez les adolescentes



Les participants à la revue d'évaluation/Adiac

et les jeunes); les maladies non transmissibles comme le diabète, l'hypertension artérielle et leurs complications; la lutte contre les antivaleurs et la mise

en norme des formations sanitaires identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la caisse d'assurance maladie universelle. Par ailleurs, a affirmé le mi-

nistre, le plan national de développement sanitaire en cours de validation et dont la mise en œuvre démarre en 2024 devra mettre un accent particulier

sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et autres situations préjudiciables à la santé. « Mieux prévenir que guérir, c'est-à-dire mieux vaut autonomiser les populations pour accélérer l'amélioration de leur niveau de santé, sans oublier évidemment les autres composantes de soins de santé primaires et les soins et services qui les complètent », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

« Mieux prévenir que guérir, c'est-à-dire mieux vaut autonomiser les populations pour accélérer l'amélioration de leur niveau de santé, sans oublier évidemment les autres composantes de soins de santé primaires et les soins et services qui les complètent »

Le Rwanda et la Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique signent un accord de siège

Le Rwanda et la Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique ont signé, le 18 décembre, un accord de siège pour la création d'un système de défense sanitaire en Afrique, incluant une industrie pharmaceutique de haute qualité dans le continent.

La cérémonie de signature a connu la participation active des représentants de l'Union africaine, des institutions financières ainsi que ceux de la Banque africaine de développement (BAD). Saluant cette initiative qu'il a qualifiée de louable, le président de la BAD, Akinwumi Adesina, a souligné que le président rwandais, Paul Kagamé, et son gouvernement ont montré leur sagesse pour avoir gracieusement accepté d'accueillir la Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique. Car, il y a trois ans à peine que le monde était plongé dans l'une des pires pandémies mondiales, notamment la covid-19. Ce qui justifie le fait que la différence entre les économies développées et les économies en développement soit flagrante, alors que les pays développés avaient accès à plusieurs doses de rappel du vaccin covid-19, alors que les pays africains n'étaient pas en mesure d'obtenir ne serait-ce qu'une in-

jection de vaccin de base. « La leçon est claire, l'Afrique ne doit plus confier la sécurité sanitaire d'environ un milliard d'Africains à la bienveillance d'autrui. C'est pourquoi, la BAD a lancé un programme de trois milliards de dollars pour des infrastructures de santé de qualité en Afrique », a déclaré son président. Il a ajouté que son institution vient de lancer un autre programme de trois milliards de dollars pour les sept prochaines années. Ceci, afin de développer l'industrie pharmaceutique en Afrique pour répondre aux besoins du continent en matière de médicaments essentiels et de vaccins. Ce point est important car l'Afrique importe 70 % de ses médicaments et ne produit que 1 % de ses vac-

L'Afrique a intérêt à produire ses propres médicaments

Evoquant la nécessité pour le

continent à produire ses propres médicaments et vaccins, le président de la BAD a précisé que le succès dépendra du renforcement des capacités locales de fabrication de produits pharmaceutiques, de la garantie du transfert de technologies et de l'accès aux technologies, des procédés de fabrication et des systèmes protégés par des droits de propriété intellectuelle.

« Il est aussi important de créer des écosystèmes de recherche et de développement pharmaceutiques et biomédicaux capables de soutenir des industries pharmaceutiques locales de classe mondiale. C'est pour cette raison que la BAD a soutenu la création de la Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique après son approbation par l'Union africaine », a-t-il ajouté. Il a spécifié que la Fondation assurera l'accès à la technologie, le transfert de technologies et la négociation de l'accès aux procé-

dés de fabrication protégés par la propriété intellectuelle. Elle mettra en place l'écosystème nécessaire à la revitalisation du secteur industriel pharmaceutique local en Afrique.

« Ensemble, mettons les entreprises pharmaceutiques africaines sur un pied d'égalité et créons en Afrique des industries pharmaceutiques compétitives à l'échelle mondiale. Ensemble, nous pouvons y parvenir », a conclu le responsable de la BAD.

Selon les initiateurs de cette stratégie, en dehors de ce document, la Fondation a également signé un protocole d'accord avec la Banque européenne d'investissement pour renforcer davantage la coopération. Et, le travail de la Fondation, qui bénéficiera d'un large soutien technique et financier à l'échelle mondiale et en Afrique, sera déterminant pour le secteur pharmaceutique africain. Il s'agit d'une initiative unique visant à favoriser la collaboration

entre les secteurs public et privé en Afrique, en Amérique du Nord, en Europe et dans le reste du monde en développement.

« Le gouvernement rwandais a joué un rôle central en décidant d'accueillir la Fondation et en lui accordant le statut d'agence internationale », ont reconnu les initiateurs. Pour le ministre rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Vincent Biruta, il était important de combler le fossé qui sépare les pays africains des pays développés en matière de vaccins. Ainsi, pour combler cet écart, les Africains doivent continuer à investir dans la production pharmaceutique sur le continent et dans d'autres pays en développement. Car, la technologie et le transfert de connaissances sont essentiels. La nouvelle Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique aidera l'Afrique à accéder rapidement aux dernières avancées pharmaceutiques.

Rock Ngassakys

KENYA/COMMERCE

L'UE signe un accord pour contrer la présence chinoise

Le Kenya et l'Union européenne ont signé lundi un accord commercial qualifié d'«historique» par le président kényan William Ruto, le premier d'envergure depuis 2016 entre l'UE et le continent africain, où Bruxelles veut renforcer ses liens économiques face à la présence chinoise. Tour d'horizon de l'accord.

L'accord de partenariat économique (APE), négocié de longue date et conclu en juin, garantit aux produits kényans un accès libre de droits et sans quotas au marché européen et des réductions tarifaires pour les produits européens à destination du pays d'Afrique de l'Est. «C'est (...) le début d'un partenariat historique pour une transformation historique», a déclaré William Ruto lors de la cérémonie de signature du texte dans la capitale kényane, Nairobi, en présence de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a qualifié ce partenariat de «situation gagnant-gagnant», appelant d'autres pays d'Afrique de l'Est à rejoindre l'accord. «Nous ouvrons un nouveau chapitre dans notre très solide relation et nos efforts doivent désormais se concentrer sur sa mise en œuvre», a-t-elle déclaré. Les deux parlements, kényan et européen, doivent désormais ratifier le texte, qualifié la semaine dernière par le Conseil européen de «partenariat économique le plus ambitieux» conclu avec un pays en développement.

Il comprend également des engagements en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et des droits du travail, a indiqué le Conseil dans un communiqué. Pour le Kenya,



«Nous ouvrons un nouveau chapitre dans notre très solide relation et nos efforts doivent désormais se concentrer sur sa mise en œuvre»

l'UE représente plus de 20% de ses exportations, selon des chiffres officiels, principalement des produits agricoles comme les fruits et légumes ainsi que les célèbres thé et café. Le total des

échanges commerciaux entre les deux marchés a atteint 3,3 milliards d'euros en 2022, en hausse de 27% depuis 2018, selon des chiffres de l'UE. «Le cœur de cet accord est de mettre de l'argent

dans les poches des gens ordinaires», a affirmé William Ruto. Cet accord s'inscrit dans une volonté de Bruxelles de tisser des liens économiques plus étroits sur le continent africain pour tenter

de contrer la présence de la Chine, qui multiplie les dépenses dans de grands projets d'infrastructures, notamment au Kenya. L'UE a pris des mesures pour contrer le programme chinois dit des «Nouvelles routes de la soie», également connu sous le nom de «La Ceinture et la Route», en annonçant en février qu'elle augmenterait les investissements au Kenya de centaines de millions de dollars par le biais de sa propre stratégie, «Global Gateway».

Le Kenya est considéré par la communauté internationale comme une démocratie stable dans une région régulièrement secouée par des crises politiques ou militaires. En marge de la conclusion de l'accord en juin, le commissaire européen au Commerce, Valdis Dombrovskis, avait affirmé à la presse que l'Afrique était «une région prioritaire» pour l'UE, espérant que l'accord avec le Kenya ferait écho ailleurs sur le continent. Cet accord est l'aboutissement de négociations commerciales entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) débutées il y a une dizaine d'années. En 2014, l'UE et l'EAC, à l'époque le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie, ont finalisé les négociations en vue d'un accord de partenariat économique, mais seul Nairobi l'a ratifié.

Noël Ndong

SÉNÉGAL

Ousmane Sonko pourrait se présenter à l'élection présidentielle de 2024

Le Tribunal de grande instance (TGI) de Dakar a ordonné la réintégration de l'opposant Ousmane Sonko dans le fichier électoral, lui ouvrant la voie à une participation à la présidentielle du 25 février 2024.

Le TGI de Dakar confirme le verdict rendu par le tribunal de Ziguinchor, le 12 octobre dernier, avant que la Cour suprême ne le casse pour demander le jugement de l'affaire. «Le juge a annulé la mesure de radiation qui avait été prise par l'Etat du Sénégal contre Ousmane Sonko et a ordonné sa réintégration dans le fichier électoral», a indiqué Bamba Cissé, un des avocats de Sonko, à la sortie de la salle de délibération. «Cette décision qui vient de tomber est exécutoire. Même s'il y a possibilité de recours, ce recours n'est pas suspensif», a relevé Abdoulaye Tall, autre avocat de Sonko, appelant à remettre, au sortir de cette décision, la fiche de parrainage au mandataire de Sonko afin que ce dernier puisse entamer la collecte auprès du peuple sénégalais.

EL Hadj Diouf, avocat de l'Etat, a annoncé un recours à la Cour suprême pour l'annulation de la décision. Condamné par contumace en juin dernier à deux ans de prison pour le délit de corruption de la jeunesse, le leader de Patriotes africains du Sé-

négale pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) avait été radié des listes électorales, perdant de facto le droit d'être candidat à une élection. Ousmane Sonko est écroué depuis le 28 juillet pour de lourdes charges dont complot contre l'autorité de l'Etat, actes et manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et à créer des troubles politiques graves, association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Les déboires du leader de Pastef ont démarré avec les accusations de viol portées à son encontre par une jeune dame travaillant dans un salon de beauté de la capitale, en mars 2021, et ayant conduit à sa condamnation pour corruption de la jeunesse. L'opposant a de tout le temps pointé un complot ourdi au plus haut niveau de l'Etat pour l'écarter de la présidentielle du 25 février 2024. Si la décision est appliquée, Sonko pourra démarrer sa campagne de parrainage et déposer sa candidature pour la présidentielle dont la date limite est le 26 décembre 2023.

N.Na.

NIGER

Washington prêt à reprendre sa coopération avec Niamey sous conditions

En visite à Niamey, la secrétaire d'Etat adjointe américaine aux affaires africaines a rencontré plusieurs responsables du pays, dont le Premier ministre Ali Mahaman Lamine Zeine.

A Niamey, Molly Phee a annoncé que les Etats-Unis étaient prêts à reprendre leur coopération avec le Niger, à condition que le régime militaire arrivé au pouvoir fin juillet s'engage notamment à une transition courte. Washington a suspendu sa coopération avec le pays après le coup de force du 26 juillet qui a renversé le président de l'époque Mohamed Bazoum. La secrétaire d'Etat adjointe américaine aux affaires africaines s'est entretenue avec plusieurs responsables nigériens dont le Premier ministre Ali Mahaman Lamine Zeine. Molly Phee a indiqué que le pouvoir militaire nigérien doit annoncer «un délai pour une transition rapide et crédible» devant déboucher sur «un gouvernement démocratiquement élu». «Nous avons confirmé que nous sommes prêts à reprendre notre coopération si le CNSP [régime militaire] prend les étapes que j'ai décrites».

Le gouvernement de transition propose une période de transition de trois ans maximum avant de rendre le pouvoir aux civils et que sa durée sera fixée par «un dialogue national» qui sera incessamment convoqué. Concernant le sort de l'ancien président, Molly Phee

a fait savoir qu'ils ont «convenu d'arriver à une solution satisfaisante» pour lui, «sa famille et les membres de son gouvernement». Depuis le coup d'Etat qui l'a renversé, Mohamed Bazoum est retenu dans sa résidence avec sa femme et son fils. Plusieurs anciens dignitaires sont arrêtés ou ont fui le pays. Avant son séjour de Niamey, Molly Phee a participé à Abuja, au Nigéria, à un sommet des présidents de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) qui a maintenu ses lourdes sanctions économiques et financières imposées au Niger après le coup d'Etat, conditionnant leur allègement à une «transition courte» notamment. «J'encourage le CNSP à répondre positivement à l'offre de la Cédéao pour une négociation. Les Etats-Unis soutiennent les résolutions de l'organisation régionale», a précisé la diplomate américaine. La nouvelle ambassadrice des Etats-Unis au Niger, Kathleen Fitz Gibbon, arrivée à Niamey mi-août, va bientôt présenter ses lettres de créance aux autorités, a assuré début décembre le ministre des Affaires étrangères nigérien, Bakary Yaou Sangaré.

N.Na.

VIE SYNDICALE

UNIBOIS renouvelle ses instances

Sous l'accompagnement de l'ATIBT Congo à travers le Projet Appui au Secteur Privé (ASP), financé par l'Union Européenne, l'assemblée générale de l'Union patronale de s entreprises privées de la filière bois (UNIBOIS) tenue le 3 novembre à Pointe-Noire a pris fin par la mise en place du nouveau bureau de l'organisation professionnelle.

Martial Fouty, président sortant d'Unibois a été réélu à la tête de du Comité national de l'organisation. Il est secondé dans ses fonctions par Lembele Cyprien, le vice-président. Jean Louvosso est le secrétaire général tandis que Pierre Ngoma Makosso et Ngondo Teli sont respectivement trésorier général et rapporteur. Cette assemblée générale a permis aussi de mettre en place le commissariat aux comptes. Valienne Pamela en est la présidente tandis que Alain Raoul Koumba et Boueya Naason sont respectivement trésorier et rapporteur.

En prenant ses fonctions, Martial Fouty, le président réélu a exhorté les membres adhérents à la solidarité, à la cohésion, au travail et à la responsabilité en s'acquittant notamment des



cotisations et autres obligations inhérentes au bon fonctionnement de la structure car a-t-il dit avec l'adoption des réformes législatives et réglementaires en

cours dans le secteur forestier, il est impératif que notre corporation soit redynamisée et devienne plus forte pour répondre aux avec efficacité aux

enjeux qui présentent à elle. Signalons que le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2022 a été également adopté.

REMERCIEMENTS



Les familles Gamassa et Lekoundzou remercient de tout coeur Son Excellence Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, et son épouse Madame Antoinette Sassou N'Guesso, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Premier ministre, les membres du Gouvernement, le Secrétariat général du Parti congolais du travail (PCT), l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), les autorités religieuses, les parents, amis et connaissances pour les marques d'affection et l'assistance multiforme qu'ils leur ont témoignées lors des obsèques de leur épouse, mère, tante, grand-mère et arrière-grand-mère Madame Elise Thérèse Gamassa née Mboumba, ancienne présidente de l'Union révolutionnaire des femmes du Congo (URFC), décédée le 23 septembre 2023 en France.

Que l'âme de l'illustre disparue repose en paix!

IN MEMORIAM

17 juin 2023- 17 Décembre 2023

Voici six mois depuis que Rodrigue Ngoma Nkounkou a quitté ce monde laissant derrière lui sa femme et ses enfants.

Il repose désormais auprès du Seigneur Tout-Puissant.

À cet effet, la veuve et les enfants Ngoma demandent à toute personne l'ayant connu d'avoir une pensée pieuse pour lui en ce jour mémorable et remercient tous ceux qui les soutiennent dans cette épreuve.

Papa Ro, tu nous manques tellement.

Tu resteras à jamais gravé dans nos coeurs.

Le malheur de t'avoir perdu ne nous fera pas oublier le bonheur de t'avoir connu.

Nous t'aimons.



GRANDE SOCIETE DE LA PLACE RECHERCHE UN TECHNICIEN SPECIALISE EN ELECTRO-MECANIQUE

- BAC+5 SOUHAITE

- 5 ANS EXPERIENCE SOUHAITEE

- UNE FORMATION OU EXPERIENCE

DANS LE DOMAINE DES COMPRESSEURS SERAIT UN ATOUT

DEPOT DES DOSSIERS LES DEPECHEES DE BRAZZAVILLE.

Contact : 06920 22 22

AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Le manque de financements aggrave la faim

L'insécurité alimentaire continue de s'aggraver en Afrique de l'Ouest et centrale où le nombre de personnes souffrant de la faim devrait atteindre 49,5 millions en 2024, ont averti, le 12 décembre, des agences onusiennes.

Selon la directrice régionale par intérim du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, Margot Vandervelden, « la faim aiguë reste à des niveaux record dans la région, mais le financement nécessaire pour faire face à la situation ne suit pas ». « Un financement insuffisant signifie que les personnes souffrant d'une faim modérée seront contraintes de sauter des repas et de consommer des aliments moins nutritifs, ce qui les exposera au risque de retomber dans des phases de crise ou d'urgence, perpétuant ainsi le cycle de la faim et de la malnutrition », a-t-elle déploré.

Conflits, climat et prix élevés

La faim aiguë en Afrique de l'Ouest et du centre serait principalement due aux conflits. Des conflits qui auront déplacé de force des millions de personnes de leurs maisons et de leurs exploitations agricoles, à l'impact de la crise climatique et aux prix élevés des denrées

alimentaires et des carburants. Selon une analyse régionale de la sécurité alimentaire, la production de céréales et de tubercules dans la région sera légèrement supérieure à la moyenne des cinq dernières années en raison de l'amélioration des pluies en 2023. Malgré les efforts déployés par les gouvernements et les partenaires, la région connaîtra globalement une augmentation de la faim de 4% par rapport à la même période en 2023, a indiqué le Cadre harmonisé de novembre 2023 de la sécurité alimentaire. Environ 94 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et centrale sont en situation de « stress » en matière de sécurité alimentaire entre octobre et décembre 2023. Sans assistance, ces communautés risquent de passer à des niveaux de « crise » et « d'urgence » dans les jours à venir.

La situation nutritionnelle des enfants et l'émaciation

Pour l'étude, la situation nutritionnelle reste préoccu-

pante, en particulier au Sahel, où les niveaux d'urgence d'émaciation des enfants ont été atteints et dépassés dans plusieurs pays cette année, notamment dans certaines régions du Mali, du Nord-Ouest du Nigeria et du Burkina Faso. Cette situation est due à la fragilité des systèmes alimentaires, qui ne répondent pas aux besoins nutritionnels spécifiques des femmes et des enfants, à l'accès limité aux services sociaux de base et aux mauvaises pratiques en matière de soins et d'hygiène. En Afrique de l'Ouest et centrale, plus de deux ménages sur trois n'ont pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. Et huit enfants sur dix âgés de 6 à 23 mois ne consomment pas le nombre minimum de groupes d'aliments dont ils ont besoin pour une croissance et un développement optimal. « Les enfants d'Afrique de l'Ouest et centrale ont droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable », a déclaré la directrice régio-

nale de l'Unicef pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, Félicité Tchibindat. Le coût d'un régime alimentaire nutritif quotidien dans le Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) est de 110% plus élevé que le salaire minimum journalier dans la région. À titre de comparaison, le coût d'une alimentation saine en Afrique est aussi élevé que celui des États-Unis, alors que le produit intérieur brut américain est plus de trente-cinq fois supérieur à celui de l'Afrique.

Agir d'urgence pour sauver des vies

Face à la spirale de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, le PAM, la FAO, l'Unicef appellent les gouvernements nationaux et les partenaires financiers à donner la priorité aux programmes qui renforcent les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance résistants au climat ; investir dans les systèmes de protection sociale ; améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, en tant qu'accéléra-

teur de la résilience et du développement. Des mesures qui permettront de sauver des vies et de prévenir le risque de malnutrition chez les enfants dans les régions les plus touchées par l'insécurité et les crises économiques (Burkina Faso, Tchad, République démocratique du Congo, Mali, Nigeria, Niger). Face à la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, Robert Gueï, de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, appelle à agir d'urgence pour sauver des millions de vies en plaidant pour l'accélération de la mobilisation des ressources afin de financer les plans de réponse nationaux et de faciliter l'accès aux zones confrontées à l'insécurité ou difficiles d'accès, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria. Il faut « briser ce cercle en nous attaquant aux causes profondes de la faim et en renforçant la résilience des familles en Afrique de l'Ouest et centrale », a plaidé Margot Vandervelden.

Noël Ndong

NÉCROLOGIE



Les familles LOBOKO -BABACKAS, GNALABEKA, GNANZOHO, Monsieur Édouard EBOUKA -BABACKAS, les enfants Wilfrid François-Xavier BABACKAS, Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA -BABACKAS, Tania Marie Julienne EBOUKA -BABACKAS, Valery Christian Philippe BABACKAS

ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Madame
**EBOUKA-BABACKAS
MARIE-JULIENNE**
Née ETOUMBALONGA

survenu
le dimanche 10 décembre 2023 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial
sis au numéro 1378 rue Madzia
(référence Pharmacie Jagger) au Plateau des 15 ans,
arrondissement 4 Mougali Brazzaville.
Le programme des obsèques vous sera communiqué
ultérieurement:

NÉCROLOGIE



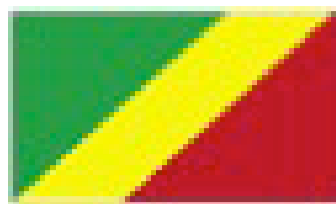
La famille LOBOKO -BABACKAS,

La famille LOBOKO -BABACKAS, les enfants et les petits-enfants ont la profonde douleur d'informer les parents de Boyoko Biri, Bokosso, Bondzala, Sengolo, Liboma, Ibema (Obessi), Oyo Akondo, les amis et connaissances, du décès de

Madame
**EBOUKA-BABACKAS
MARIE-JULIENNE**
Née ETOUMBALONGA

survenu
le dimanche 10 décembre 2023 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial
sis au numéro 1378 rue Madzia
(référence Pharmacie Jagger) au Plateau des 15 ans,
arrondissement 4 Mougali Brazzaville.
Le programme des obsèques vous sera communiqué
ultérieurement



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

MA Prêt No. : BIRD 9398
MANIFESTATION D'INTERÊTS
AAOI n° 04/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2023-PROROGÉ

Avis Spécifique d'Appel d'Offres – sans préqualification

AVIS D'APPEL D'OFFRES

POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA CONNECTIVITÉ DU RÉSEAU LAN/WLAN AU PROFIT DES MINISTÈRES, DÉPARTEMENTS ET AGENCES (MDA)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN/WLAN au profit des ministères, départements et agences (MDA).

« Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire »

Le marché est constitué d'un lot unique.

2. Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des équipements et mise en place d'un réseau LAN/WLAN au profit des Ministères, Départements et Agences (MDA) à Brazzaville en République du Congo, pour un délai d'exécution de six (06) mois.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » Version de Juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), Tél : +242 05 079 21 21 ; E-mail : marchespatn@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : Siège PATN, 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda ; Tél : +242 05 079 21 21
E-mail : marchespatn@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par

tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : n° 10120003026-71 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH). Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie postale ou déposer à l'UGP.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard à la date prorogée du 26 janvier 2024 2023 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda mentionnée ci-dessous à la date prorogée du 26 janvier 2024 à 14 heures 15 minutes.

7. Les offres doivent être accompagnées d'« une déclaration de garantie de l'offre », dont le modèle est indiqué dans la section IV.

8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE(PATN)

Nom du bureau : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE(PATN)

Adresse du bureau : 254, Avenue Prosper GANDZION, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresse électronique : E-mail : marchespatn@gmail.com.

Fait à Brazzaville le 20 décembre 2023

Le Coordonnateur

Francis SECK MANGOUANI

ELECTIONS EN RDC

Le Congo-Brazzaville renforce les moyens logistiques

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) de la République démocratique du Congo (RDC) a confirmé, le 20 décembre, l'arrivée de deux hélicoptères prêtés par l'aviation du Congo voisin.

Les hélicoptères viendront renforcer les moyens logistiques déjà mobilisés, comprenant des avions prêtés par l'aviation militaire égyptienne et d'autres moyens de l'Armée congolaise. L'objectif est d'optimiser le déploiement rapide des matériels électoraux dans les zones éloignées et difficiles d'accès du pays.

La rapporteure de la Céni a exprimé sa confiance quant à la réussite des opérations. « *La Céni a réussi à acheminer l'ensemble du matériel vers les sites de vote avant leur transfert dans les bureaux de vote 24 heures avant les examens, conformément aux procédures établies* », a déclaré Patricia Nseyi, lors d'une conférence de presse.

Face aux défis logistiques posés par la taille du pays, et un réseau routier en déficit, la Céni vise l'ouverture de 75 478 bureaux de vote le 20 décembre, dont 22 dans cinq pays de la diaspora. Chaque bureau de vote est prévu pour accueillir au maximum 680 électeurs. La mobilisation de moyens aériens supplémentaires vise à garantir le bon déroulement du processus électoral dans l'ensemble du territoire congolais. Ce 20 décembre, la RDC doit élire son président ainsi que ses députés et ses conseillers communaux. Au total, près de 44 millions d'électeurs sont attendus aux urnes dans un contexte tendu. Malgré des craintes récurrentes en matière de logistique électorale, la Céni assure être prête.

Yvette Reine Nzaba

Les Etats-Unis appellent à la transparence

Les Etats-Unis ont appelé, le 19 décembre, les autorités électorales de la République démocratique du Congo (RDC) à être transparentes dans l'annonce des résultats des élections, après des délais non respectés en 2019.

Si la diplomatie américaine a salué le travail de la commission électorale de la RDC, « des mesures supplémentaires pour s'assurer de la transparence du processus électoral, dont des informations claires sur quand et comment seront publiés les résultats, aideraient à renforcer la confiance », a déclaré à la presse le porte-parole du département d'Etat américain Matthew Miller.

« Nous exhortons tous les candidats et les partis à faire leur part en promouvant des élections justes et libres, avec un processus paisible et crédible », a-t-il dit, appelant par ailleurs le gouvernement à « maintenir la liberté d'expression ».

Dans un climat tendu, près de 44 millions d'électeurs de RDC, sur une population totale d'environ 100 millions d'habitants, sont appelés à élire leur président, leurs députés nationaux et provinciaux et, pour la première fois, leurs conseillers communaux. Quelque 75 000 bureaux de vote doivent être ouverts dans cet immense pays d'Afrique centrale presque dépourvu d'infrastructures routières.

Après les élections de décembre 2018, la commission électorale avait déclaré Félix Tshisekedi vainqueur. Son adversaire Martin Fayulu avait alors dénoncé des fraudes. Mais au regard du passé politique violent de la RDC, ces élections avaient marqué la première alternance pacifique dans le pays. Cette année, la campagne s'est déroulée dans un calme relatif.

Y.R.Nz.

L'UE s'inquiète des « discours de haine » et des violences

L'Union européenne (UE) a fait part de son inquiétude à la veille des élections en République démocratique du Congo (RDC), citant en particulier « des discours de haine » qui ont marqué ces derniers jours de campagne, selon un porte-parole du service diplomatique.

Le représentant de l'UE a ajouté que « *Les efforts visant à diviser la population sur la base de l'appartenance ethnique ou de l'origine et tout propos incitant à la violence sont inacceptables* ».

L'Union européenne a rappelé aussi la « responsabilité » des autorités de la RDC à assurer un « processus électoral inclusif, libre, transparent et apaisé », après avoir cité un rapport de l'Onu faisant état « de graves violations et atteintes aux droits de l'homme ».

Le chef de l'Etat sortant, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, brigue un second mandat à la présidentielle face à 18 postulants issus d'une opposition divisée, qui n'a pas su s'entendre sur un candidat commun.

Y.R.Nz.

DOSSIER RAM

Les explications du chef de l'Etat suscitent des réactions

La campagne électorale, clôturée le 18 décembre à minuit, en prélude aux élections générales du 20 décembre, aura été un moment intense où plusieurs sujets sur la vie nationale ont été abordés. Outre la problématique du développement avec la construction des routes et d'autres infrastructures, celle du social du Congolais a largement été mentionnée, entre autres, les salaires, les conditions de travail, la sécurité urbaine et des biens, etc.

Candidat à sa propre succession pour un second mandat de cinq ans, le président Félix Tshisekedi, de manière récurrente, a fait face au dossier du Registre des appels mobiles (RAM) au cours de sa campagne. La population venue en foule lors de ses meetings à travers le pays, l'a souvent interpellé sur l'issue de ce dossier, vu comme une escroquerie de la population par l'Etat. La population réclamait des comptes sur cette affaire par laquelle des opérateurs de Télécoms effectuaient des retenues sur les unités de consommation des abonnés, au nom du gouvernement.

Instituée en septembre 2020 par l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications du Congo (ARPTC), la taxe RAM avait pour objectif d'optimiser la sécurité et la qualité de service des réseaux mobiles sur le territoire national, de lutter efficacement contre la contrefaçon des appareils mobiles en déconnectant ceux identifiés comme non-conformes et de combattre le vol des appareils mobiles en bloquant ceux déclarés volés. Sa suppression a officiellement été décrétée le 1er mars 2022, après plusieurs manifestations d'indignation dans la classe socio-politique. Au cours de la campagne, le président Félix Tshisekedi aurait laissé entendre que les revenus du RAM ont construit des universités.

Lors d'une intervention sur la Radio Top Congo FM, il s'est dédouané de cette affaire, indiquant que ce dossier avait été traité au niveau du gouvernement Ilunga Ilunkamba. « *Le RAM avait été une maladresse, parce que mes instructions avaient été mal suivies* », a argué le chef de l'Etat. Il a ajouté, en lingala : « *Quand j'avais reçu le projet de RAM du gouvernement du Premier ministre Ilunga, porté par un investisseur, j'avais clairement dit que je ne voulais pas que les frais soient prélevés sur les consommations des abonnés, mais sur les opérateurs de téléphonie, et c'est ce qui se fait aujourd'hui. Par la suite, je ne sais pas ce qui s'est passé. Mais nous avons appris des choses quand l'af-*

faire était arrivée au Parlement. C'est alors que j'ai dit que puisqu'il en est ainsi, on arrête (...) ».

Les réactions...

La version donnée par le président de la République a suscité des réactions de surprise et de contestation d'anciens membres du gouvernement Ilunga Ilunkamba et de son cabinet. Un ancien du Collège économique et financier à la Primature a rétorqué en ces termes : « *Le chef de l'Etat a complètement tordu les faits pour chercher à dégager sa propre responsabilité et la rejeter à d'autres, alors que tout le monde sait que les télécommunications, qui sont un secteur stratégique, relèvent directement de l'autorité du chef de l'Etat, il était impossible que ce dossier se traite ailleurs, puisque de ma mémoire, il n'est jamais passé à la Primature pour ne fût-ce qu'une information au Premier ministre* ». Ancien vice-ministre du Budget du Gouvernement Ilunkamba, Félix Momat a renchéri sur son compte X (Twitter) : « *Le gouvernement FCC- Cach que dirigeait, de main de maître, son excellence monsieur le Premier ministre, Ilunga Ilunkamba, n'avait jamais soulevé, ni abordé, encore moins discuté la question du RAM. Pire, cette question n'avait jamais été alignée à l'ordre du jour, même pas en esprit, pour un Conseil des ministres. Je mets au défi tous les anciens collègues membres du gouvernement, ainsi que le secrétaire général du gouvernement, de démontrer le contraire en opposant une preuve irréfutable. Le sens de la République, c'est aussi l'exercice de la vérité !* ».

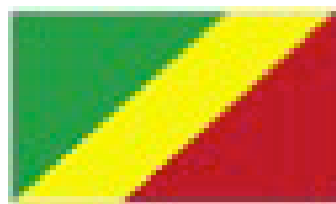
D'autres cadres à la Primature ont indiqué : « *Il ne sert à rien de chercher à tordre la vérité quand les acteurs de cette histoire sont tous vivants et certains continuent d'occuper les mêmes positions que lorsqu'ils géraient ce dossier du RAM. Ce dossier était géré directement par la présidence de la République. Et pour preuve, lorsque le ministre des PT-NTIC se retrouve, avec les députés de*

l'Union sacrée, le Premier ministre Sama Lukonde et d'autres hauts cadres de l'Union sacrée, autour de Jean-Marc Kabund, qui coordonne alors l'Union sacrée, celui-ci signifie clairement aux députés que le dossier du RAM est une affaire qui touche personnellement au chef de l'Etat ». Le but de cette réunion, a-t-on rapporté, était de convaincre les élus nationaux de sauver Augustin Kibassa, ministre des PT-NTIC, moins convaincant lors de la plénière à l'Assemblée nationale. Et Kabund alertait alors les députés nationaux : « *Si le ministre coule, c'est le chef qui sera exposé* ».

Un agent du Secrétariat général des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (PT-NTIC), ayant requis l'anonymat, a affirmé que la gestion directe du dossier RAM n'a concerné que la présidence, le ministre Augustin Kibassa Maliba des PT-NTIC et l'ARPTC, instance rattachée au chef de l'Etat, ajoutant que l'ARPTC avait même mis sur pied une direction ad hoc gérée par un proche parent du chef de l'Etat. Par ailleurs, a-t-on soufflé, parmi les partenaires au dossier RAM, il y avait la société 5C Energy, citée dans les rapports liés audit dossier et celui de l'Observatoire de la dépense publique (Odep) comme propriétaire du projet RAM, qui aurait été gérée par Isabelle Kibassa, sœur du ministre et épouse du frère aîné du président de la République. Créée en novembre 2019, 5C Energy aurait détenu 25 % sur les recettes du RAM, selon le contrat signé avec le ministère des PT-NTIC.

Jusqu'à ce jour, les revenus du RAM ne sont pas officiellement tracés, on ne connaît pas où seraient passés les 266 millions de dollars (selon les chiffres avancés par l'Odep en octobre 2021), non prélevés par les régies financières nationales et pas du tout inscrits dans le budget national. Une opacité qui conférerait au dossier Ram la caractéristique d'un nœud gordien, d'une écharde dans le pied du pouvoir en place.

Martin Enyimo



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Prêt No. : BIRD 9398

MANIFESTATION D'INTERÊTS

AAOI n° 03/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2023-PROROGÉ

Avis Spécifique d'Appel d'Offres – sans préqualification

AVIS D'APPEL D'OFFRES

POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA CONNECTIVITÉ DU RESEAU LAN DES DEUX UNIVERSITÉS (MARIEN NGOUABI ET DENIS-SASSOU-NGUESSO) ET DU CABINET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN des deux universités et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur. « Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire »

Le marché est constitué de deux lots distincts et indépendants :

- Le premier lot est constitué des 11 sites de l'Université Marien NGOUABI.
- Le deuxième lot est constitué des sites de l'Université Denis SASSOU NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

Le soumissionnaire ne peut gagner qu'un seul des deux lots.

2. Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise à niveau des infrastructures de connexion des deux universités (Marien Ngouabi et Denis-Sassou-Nguesso) et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur à Brazzaville en République du Congo, pour un délai d'exécution de six (06) mois à partir de la date de signature du contrat.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » Version de Juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), Tél : +242 05 079 21 21 ; E-mail : marchespatn@gmail.com et prendre connais-

sance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : Siège PATN, 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda ; Tél : +242 05 079 21 21

E-mail : marchespatn@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : n° 10120003026-71 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH). Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie postale ou déposer à l'UGP.

6. Les offres doivent être remises au plus tard à la date prorogée du 26 janvier 2024 à 16 heures à l'adresse numéro 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la date prorogée du 26 janvier 2024 à 16 heures 15 minutes.

7. Les offres doivent être accompagnées d'« une déclaration de garantie de l'offre », dont le modèle est indiqué dans la section IV.

8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Nom de l'Agence d'exécution : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)
Nom du bureau : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)
Adresse du bureau : 254, Avenue Prosper GANDZION, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 05 079 21 21
Adresse électronique : E-mail : marchespatn@gmail.com.

Fait à Brazzaville le 20 décembre 2023

Le Coordonnateur

Francis SECK MANGOUANI

MUSIQUE

La chorale «Chœur la grâce» décorée

La chorale Chœur la grâce célèbre, cette année, ses 40 ans d'existence. La République a daigné reconnaître le mérite de ce groupe de musique chorale de Kinshasa qui l'a représentée à travers le monde, et même l'Afrique.

Le 15 décembre, le général-major André Matutezulua Kamasobua, grand chancelier des Ordres nationaux de la présidence de la République démocratique du Congo, a décoré solennellement Chœur la grâce, après avis favorable du ministère de la Culture, Arts et Patrimoines. Des médailles d'or, d'argent et de bronze de mérite des Arts, Sciences et Lettres, ainsi que des brevets de mérite artistique ont été remis aux choristes et aux personnes qui les accompagnent.

L'un des médaillés d'or (l'autre étant Samuel Orly Mputu Mpanzu), le célèbre chef de chœur et directeur de l'Académie africaine de musique en RDC et chercheur, Ambroise Kua-Nzambi Toko, a, dans son mot au nom de tous les lauréats, vivement remercié le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, ainsi que le chancelier des Ordres nationaux pour cette reconnaissance. « C'est un grand moment pour moi de prendre la parole devant vous en ce jour glorieux, faste et mémorable qui honore les fils et filles du pays. Au nom de tous les lauréats récipiendaires des médailles d'or, d'argent et de bronze, nous tenons à exprimer notre sincère et profonde gratitude », a-t-il déclaré.

Se confiant à la presse après cette décoration officielle, Ambroise Kua-Nzambi a dit : « C'est une grande joie que j'éprouve en ce moment précis parce que, le fait



Les membres de Chœur la grâce avec le grand chancelier des Ordres nationaux Adiac

que la République reconnaît ce que nous avons fait pendant toutes ces années, c'est très important. Beaucoup de gens disent que le pays ne reconnaît pas les efforts des uns et des autres, maintenant nous avons la preuve du contraire, une chorale en plus ! Je ne sais pas s'il y a eu une chorale reconnue ainsi, je ne sais pas si c'est la première ou la deuxième, qu'à cela ne tienne, l'acte qui vient d'être posé aujourd'hui est historique, d'ailleurs cela nous encourage d'aller encore de l'avant, ainsi que tous les acteurs du mouvement chorale congolais à travailler, à faire mieux, à aller plus loin dans ce qu'ils font... ».

Il a brièvement parlé des haut faits d'armes de Chœur la grâce en quatre décennies d'existence ayant porté la culture congolaise et l'action évangélique à travers le monde. « Nous célébrons les 40 ans d'existence d'un chœur qui évolue en dehors d'une paroisse, ce n'était pas facile au début, on était combattu pendant les cinq premières années, on nous disait d'arrêter, c'était une hérésie, une abomination. Mais aujourd'hui 40 après, on a résisté et ce n'est pas une abomination du tout. Chœur la grâce a beaucoup contribué sur le plan évangélique, il y a des Européens qui se sont convertis lors de nos tour-

nées, d'autres sont même venus se faire baptiser ici au Congo. Ce que le Seigneur a fait avec nous est énorme, 282 grandes prestations dans 113 villes. On a représenté l'Afrique à quatre reprises, des représentations officielles issues des sélections d'un pays qui doit représenter toute l'Afrique au symposium mondial de musique chorale. Chœur la grâce a été choisie deux fois pour le symposium mondial et dans d'autres grands festivals de la planète... », a laissé entendre Ambroise Kua-Nzambi.

Médaillée de bronze pour son accompagnement à Chœur la grâce, la journaliste Nioni Masela a, avec beau-

coup d'émotion et de reconnaissance, lâché ce témoignage : « Je crois qu'un travail n'est jamais oublié. Pour moi, c'est une récompense qui vaut tout ce que j'aurais pu rêver d'avoir. Je ne savais pas que l'accompagnement que je faisais tout naturellement de Chœur la grâce m'emmènera à ce brevet de mérite, je n'avais rien calculé. La première fois que j'ai rencontré M. Ambroise Kua Nzambi, il m'a expliqué ce qu'était Chœur la grâce. Avant, je suivais la chorale à la télé comme tout le monde. A la longue, j'ai appris à la connaître et j'ai suivi la chorale Chœur la grâce, je l'ai prise en cours de chemin, à l'époque à leurs 25 ans d'existence, maintenant, c'est 40 ans, et en même temps je suis prise en considération. Je me dis que c'est un sacre de mes 15 ans de carrière en fait, je ne pouvais pas avoir mieux que ça, parce que là, je vais avoir mon nom inscrit dans les annales, dans le journal officiel, à travers Chœur la grâce qui a trouvé ce moyen pour me remercier de son accompagnement, mon Dieu ! je n'aurai pas pu croire ça ! ».

Parmi les lauréats, on a noté la présence de Jean-Marie Mbongie Moku-bu-Ependo, médaillé d'argent des Arts, Sciences et Lettres, ainsi que son épouse, Souzy Lituambela, tous membres de Chœur la grâce.

Martin Engimo

Linafoot/Ligue 1

Lupopo domine L'Shi Sport, Céleste accroche DCMP, Dauphin noir surpris par Etoile du Kivu

Le 29e championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) avance de manière régulière avec la succession des rencontres de la première partie, avant le play-off.

Le 17 décembre au stade omnisport Frédéric-Kibassa-Maliba, le FC Saint Eloi Lupopo a dominé le FC Lubumbashi Sport par 3 buts à 1, en 17e journée du groupe A. Les trois buts des cheminots de Lubumbashi ont été inscrits par Jonathan Mokonzzi (38e minute), sur un corner de Bola Lobota, Harvey Ossette (41e minute) et Bola Isaka (64e minute). Les Kamikazes de Lubumbashi ont sauvé l'honneur par le biais de Hamzat Wasiu à la 78e minute de jeu. L'on note que Lupopo a enchaîné avec ce succès, après la victoire du jeudi dernier face à l'US Panda B52 de Likasi (2 buts à 0).

C'est la onzième victoire de suite de la saison des protégés du président et gouverneur du Haut Katanga, Jacques Kyabula. Lupopo conforte son leadership dans le groupe A avec 46 points en dix-sept matches joués. L'Shi Sport a un total de 30 points après dix-sept sorties, et occupe la 2e place, devant le TP Mazembe qui compte 27 points avec sept matches de retard dans leur

groupe A.

Le même jour, dans ce groupe A, l'US Panda B52 s'est remise de sa défaite face à Lupopo, en battant, au stade Kikula de Likasi, la Jeunesse sportive Groupe Bazano par 2 buts à 1. Jos Banza et Ilunga ont été les buteurs des Bombardiers de Likasi. Butoto Kamana a marqué le but pour Bazano. Panda est 7e au classement avec 14 points en quinze rencontres jouées. Bazano est 9e et avant-dernier du groupe A avec 8 points glanés seulement en quinze sorties.

Dcnp accroché, Etoile du Kivu surprend Dauphin noir

Dans le groupe B, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a été accroché, le 17 décembre au stade Tata Raphaël à Kinshasa, par Céleste FC de Mbandaka (qui dispute ses matches à domicile à Kinshasa), par un but partout, en 15e journée. Céleste FC a pris l'ascendant avec le but contre son camp du défenseur axial Ndongala Liwanda du DCMP, à la 50e minute. Mais les Immaculés sont revenus dans la partie avec l'égalisation du même joueur à la 90+3e minute.

DCMP a donc frôlé la défaite, évitant ce qui lui est arrivé contre les



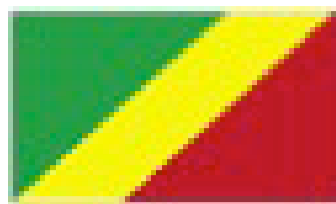
Les joueurs de Lupopo et leurs supporters célébrant la victoire contre Lubumbashi Sport/DR

Aigles du Congo. Avec ce nul, il totalise 25 points que son rival de toujours, l'AS V.Club, mais avec un match en moins. V.Club est troisième du championnat. Par ce résultat, Céleste FC, pour sa part, se classe 10e et dernier du groupe B, avec 12 unités après treize matches. Pour rappel, Céleste FC avait battu DCMP à la manche aller par 1 but à 0.

Le 18 décembre, Etoile du Kivu de Bukavu est allée dompter l'AS Dauphin noir au stade de l'Unité de Gomba par 2 buts à 0. Zoé Sapu a ouvert la marque à la 25e minute de jeu sur une frappe limpide à l'entrée de la surface de réparation, reprenant de plein fouet une passe en retrait. Et Séraphin Useni, ancien de Goma, a clos le débat avec le second but

dans le dernier quart d'heure de la partie. Etoile du Kivu occupe la 7e position au classement du groupe B avec 17 points enregistrés en seize rencontres. Dauphin noir reste à la 4e place avec 23 points, loupant l'opportunité de grimper à la deuxième place (en cas de victoire) devant DCMP et V.Club.

M.E.



MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS

AMI n° 21/MPTEN//PATN-UCP/23

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN COMMUNICATION AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

1-Contexte :

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale Pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour financer le « Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un spécialiste en communication au sein de l'unité de coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) ».

2-Objectif :

Pour l'atteinte des objectifs visés par le projet, les activités du spécialiste en communication seront menées de façon permanente. A cet effet, les objectifs de cette mission sont :

- Concevoir et développer la stratégie de communication pour le PATN pour assurer une diffusion efficace des messages et des activités liées au projet ;
- Créer et diffuser des contenus pertinents et engageants sur différentes plateformes pour toucher les parties prenantes ;
- Accroître la notoriété du projet et favoriser l'engagement de la communauté vis-à-vis des initiatives et des activités ;

Animer les plateformes de communication du projet

3-Profil du consultant :

Le Spécialiste en communication doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur (au moins BAC + 5) en communication, relations publique, journalisme, ou dans une discipline relative à la communication ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la communication dans une organisation nationale ou internationale ;
- Expérience de travail avec les institutions gouvernementales et les organisations internationales serait un atout ;
- Avoir une expérience de relation de travail avec des partenaires au plus haut niveau.
- Avoir une expérience avérée dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des projets similaires ;
- Avoir des compétences avancées en rédaction, création de contenus multimédias et utilisation d'outils de communication (réseaux sociaux, newsletters, sites web, etc.) ;
- Avoir une parfaite maîtrise des outils informatiques et de communication (Word, Excel, Powerpoint, internet, réseaux sociaux.) ;
- Avoir une expérience dans le développement des produits de communication, et savoir utiliser certains équipements (appareil photo ; caméra vidéo, réseaux sociaux ; etc.) ;
- Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles ;
- Et être disposé(e) à effectuer des déplacements dans les structures intervenantes au projet et éventuellement d'autres organismes ;
- Avoir une expérience dans un projet de développement constituerait un plus ;
- Avoir le sens de l'écoute et une bonne capacité de rédaction ;
- Maîtriser parfaitement les deux langues officielles au Congo (anglais et français) ;
- Avoir un esprit d'équipe et être capable de travailler efficacement sous pression ;
- Avoir une parfaite maîtrise des outils informatiques et de communication (Word, Excel, Powerpoint, internet, réseaux sociaux.) ;

4-Durée et lieu d'exécution de la mission

La durée d'exécution de la mission est d'un (01) an renouvelable avec une période d'essai d'un (01) mois. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances du responsable par l'équipe du projet et approuvée par la Banque mondiale.

Le poste est basé et logé au sein de l'unité de coordination du projet PATN sis à Brazzaville.

5-Dossier de candidature

Les candidats au poste devront soumettre une offre de candidature comprenant les éléments ci-après :

- Une lettre de motivation manuscrite adressée au Coordonnateur National ;
- Un Curriculum vitae (CV) du candidat daté et signé de moins de trois (03) mois avec les adresses complètes du candidat (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) mettant en exergue les expériences similaires ;
- Les attestations certifiées ou attestations de service fait relatives aux déclarations ou expériences présentées dans le CV ;
- La copie certifiée conforme de l'original du diplôme exigé ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'identité (CNI).
- Présentation du dossier en cinq (05) exemplaires ; dont 01 original et 04 copies.

Le Projet se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

5-Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi, à la cellule de passation des marchés du PATN sis au siège du projet d'accélération et de la transformation numérique (PATN), à l'adresse ci-dessous.

6-Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés en quatre (04) exemplaires en français dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 Janvier 2024 à 16 h 00 (heures locales) et porter clairement la mention « recrutement d'un spécialiste en communication du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) ».

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN). Unité de Coordination
Adresse : 254, avenue Prosper Gandzion arrondissement 3 Poto-Poto
Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 05 079 21 21
Adresses électroniques : marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 20 décembre 2023

Le Coordonnateur,

Francis SECK-MANGOUANI

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diables noirs n'ont plus le destin en main

Après trois défaites d'affilée, les Diablotins ont pu stopper l'hémorragie en concédant un nul d'un but partout face à la Renaissance sportive de Berkane, le 20 décembre au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville, en match comptant pour la quatrième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération.



Les Diables noirs n'ont plus leur destin entre les mains/Adiac

Les Marocains de Renaissance sportive Berkane ont officiellement validé leur qualification pour les quarts de finale avec dix points. Les deux derniers matches qu'ils disputeront leur permettront de conserver la première place du groupe D. Avec un seul point après quatre journées, les Diables noirs n'ont plus leur destin entre leurs mains, à deux journées de la fin de la phase de poules.

« Nous croyons toujours à la qualification. Mais, le destin n'est plus entre nos mains d'autant plus qu'il faut désormais compter sur la performance des autres », a souligné Dahn Nsondé, l'entraîneur des Diables noirs visiblement satisfait de la prestation de ses joueurs, hormis le manque de réalisme et de concentration.

Pour ce match qualifié de la dernière chance, le représentant congolais avait l'obligation de l'emporter à tout prix afin de mieux respirer. Les Diables noirs ont dominé la quasi-totalité du match en se procurant deux à trois actions franches qui pouvaient leur permettre de faire la différence.

Mais ils ont été trahis par le manque de réalisme. Ils avaient pourtant pris un départ de rêve quand Alvès Ngakosso a ouvert le score à la 41e minute, son deuxième but de la compétition après celui inscrit contre Sekhukhune United, lors de la deuxième journée. Sur une erreur de concentration, la Renaissance sportive Berkane a égalisé à la 53e minute par l'entremise de Youcef Zghoudi.

Contrat rempli pour les Marocains qui joueront les quarts de finale. Les Diables noirs, quant à eux, devraient avoir une petite chance si le Stade malien et Sekhukhune concédaient un nouveau match nul. Or les Maliens ont gagné 1-0.

J.G.E.

BASKETBALL

La ligue de Brazzaville annonce les dates de la Super coupe et des championnats

La Ligue départementale de basketball de Brazzaville a tenu, le 16 décembre, au gymnase Maxime-Matsima à Makélékélé, son conseil bilan au cours duquel elle a retenu les dates du 6 janvier pour l'organisation de sa Super coupe et du 13 janvier pour les championnats départementaux



Le président de la Ligue de Brazzaville présidant le conseil bilan/Adiac

Les assises ont permis de voir ce qui a été fait et ce qui n'a pas pu être réalisé. « Nous avons pu réaliser notre projet de développement à 50%. Nous sommes assez satisfaits. Mais nous allons améliorer les imperfections pour que le basketball vive les jours meilleurs », a expliqué Landry Mberé Boya, le président de la Ligue de Brazzaville.

L'organisation des compétitions, des formations, et aussi la recherche des sponsors sont les axes sur lesquels elle entend s'appuyer pour atteindre ses objectifs au cours de la nouvelle saison qui commence par l'organisation de la Super coupe le 6 janvier avant les championnats départementaux le 13 du même mois. Le but de la compétition étant de déterminer les meilleurs de la saison (équipe, joueurs, arbitres et OTM) puis de qualifier les équipes aux championnats nationaux et à la Coupe du

Congo ainsi que faire la sélection départementale.

L'agenda 2024 prévoit également la Coupe de la ville, le tournoi Game time for Women et celui d'inter-ligue. Parmi les innovations, la Ligue de Brazzaville veut créer un championnat de deuxième division regroupant huit équipes contre dix pour la première division. La dernière équipe de la première division sera reléguée en deuxième division et l'avant dernière équipe disputera les barrages avec la deuxième équipe de la deuxième division.

La Ligue de Brazzaville a aussi fait de la formation des arbitres et OTM mais aussi celle des entraîneurs une priorité. Le but étant de renforcer les connaissances sur les nouvelles règles régissant la pratique du basketball et avoir un grand nombre d'officiels (arbitres et OTM) et des entraîneurs de haut niveau. La Ligue de Brazzaville entend, par ailleurs, redy-

namiser des partenariats existant avec la Ligue des Iles de France ainsi que celles de Kinshasa et de Pointe-Noire. La signature d'un protocole d'accord pour la construction des académies est aussi envisagée.

Pour rendre le basketball compétitif, la Ligue de Brazzaville a l'ambition de construire des terrains de basketball dans les quartiers, réhabiliter les terrains et plateforme y compris ceux se trouvant dans les établissements scolaires. Le but est d'emmener un grand nombre d'élèves à la pratique du basketball.

La Ligue a, par ailleurs, complété les membres de son bureau. Gaetan Kevin Monka occupe désormais la 3^e vice-présidence. Cardorelle Mayela est 3^e membre. Julien Philippe Mvouo Okouma, Desir Matoumona et KImpala Wamba sont les membres du commissariat aux comptes.

James Golden Eloué

TRANSPORT

Ouverture d'un centre de formation de Conduite automobile

Initiative de la société HSE consulting, le lancement officiel du centre a eu lieu le 15 décembre à Sueco, sous les auspices de Jean Louis Banthoud, directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire, accompagné d'autres autorités civiles et militaires.

Présentant le centre, Joseph Armel Moumbele, directeur général de la société HSE consulting, a signifié que le principal objectif est la formation des jeunes qui ont opté pour la conduite des véhicules poids lourd, surtout les amener à plus de compétence pour qu'ils soient assidus dans l'exercice de leur métier. « Le centre s'est spécialisé dans la conduite de véhicules poids lourd, conformément à une étude que nous avons menée qui illustre que beaucoup de chauffeurs, détenteurs de permis de véhicules poids lourd, ne sont pas formés dans des structures adéquates. Le centre est ouvert à tous les jeunes âgés de 21 ans et détenteur d'un per-



Une vue des participants/Adiac

mis de catégorie B, physiquement et médicalement apte. Le but est d'être capable de conduire un véhicule de transport », a-t-il déclaré.

Rappelons que les accidents routiers occasionnent chaque jour dans la ville et sur l'ensemble du territoire national d'importants dégâts matériels et humains. Une situation qui préoccupe le gouvernement et nécessite ainsi des grands remèdes, surtout en ce qui concerne la conduite des véhicules poids lourd. L'implication de tous les acteurs de ce secteur est indispensable en vue d'apporter chacun, tant soit peu, sa contribution pour la résolution de cette problématique.

Séverin Ibara

INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

Le centre commercial Brazza Mall ouvert au public

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a officiellement inauguré, le 20 décembre, le premier module du centre commercial Brazza Mall, construit par la société chinoise China Jiangsu international.

Avec une superficie totale de 60 840 m², le site commercial est au cœur de l'Afrique et au service des Brazzavillois. Il valorise, entre autres, le made in Africa, le savoir-faire congolais et la créativité des grandes marques internationales.

Brazza Mall est, en effet, composé de huit blocs de bâtiments de 48 360 m² répartis sur deux modules.

Le premier qui a été inauguré par le président de la République est composé de quatre blocs dont le bloc A réservé aux bureaux et galeries de vente. Le bloc B regroupe le pôle artistique et concept store tandis que le bloc C est composé des espaces d'alimentation et de divertissement. Ce module offre également un bloc conciergerie où l'on retrouve un ensemble de trois bâtiments techniques, un parking de 233 places.

Le centre commercial Brazza Mall, situé en face du siège du sixième arrondissement de Brazzaville, Talangaï, est désormais opérationnel depuis ce mercredi après la coupure du ruban, le dévoilement de la plaque et la visite des lieux par Denis Sassou N'Guesso. Cet endroit ambitieux et moderne développe et offre à la fois un espace de shopping et de vente des objets en commençant par l'alimentation jusqu'aux biens et services, en passant par les produits

made in Africa. Cette plateforme se veut d'être le point culminant de la mode et du shopping et ambitionne de devenir le centre commercial de référence d'Afrique centrale. Il souhaite contribuer au développement du pays et de toute la région, participant à l'essor du secteur commercial et à la création de nombreux emplois.

Le président du Conseil départemental, maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a exprimé la joie des habitants de la ville capitale suite à la multiplication des infrastructures qui participent non seulement à la création d'emplois mais aussi à la modernisation de cette ville. Il a ainsi invité les usagers de ce centre commercial à jouer leur partition en le fréquentant et en le protégeant.

Faisant la présentation technique de l'ouvrage, le délégué général aux Grands travaux, Oscar Otoka, a indiqué que la construction de ce joyau s'inscrit dans le programme du gouvernement. C'est le fruit de la coopération entre le Congo et la République de Chine. Il a signifié que ce complexe commercial participe à la modernisation du quartier Mpila. Pour sa part, le ministre d'État, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'En-



tretien routier, Jean Jacques Bouya, a indiqué que la construction des infrastructures au Congo contribue bien à la métamorphose de la République. « Le but de la construction de Brazza Mall consiste à promouvoir les marques de Brazzaville, valoriser les artistes et donner un espace de vie aux très petites, petites et moyennes entreprises. Dans son processus, Mpila, en pleine métamorphose, respire un souffle nouveau et

poursuit sa mue en se donnant à s'assumer d'être un repère des initiatives propices à l'économie de service. Brazza Mall est comme une opportunité ouverte à toutes les initiatives. La République met à notre disposition une infrastructure moderne », a-t-il déclaré.

Notons que le second module sera inauguré en 2024. Pour marquer positivement le lancement de ce centre commercial, un programme alléchant liant prestations musi-

Une vue du centre commercial Brazza Mall/DR cales, animations, défilé de mode et autres activités est offert au public brazzavillois. Il y a également un défilé de mode d'Adama Paris et des designers congolais. Le styliste Elie Kuame a aussi inauguré une boutique éphémère mettant en scène ses belles créations. Selon ses dirigeants, Brazza Mall est bien plus qu'un centre commercial, car il offre de l'espace aux influenceurs et artistes locaux.

Rude Ngoma

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le projet de norme communautaire en discussion à Brazzaville

Des cadres nationaux assistés par l'Expertise France examinent, depuis le 20 décembre, à Brazzaville, le projet de la directive communautaire sur le Partenariat public-privé (PPP) et celui de la stratégie de commande publique en Afrique centrale. La réglementation sur les PPP vise à impliquer davantage des investisseurs privés dans la réalisation des projets de développement.

L'élaboration de la directive PPP et de la stratégie de la commande publique au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) constitue l'une des réformes portées par la Commission Cémac. L'insuffisance des ressources budgétaires et l'accroissement des besoins en infrastructures ont conduit la sous-région à se tourner vers les PPP, un mécanisme de financement innovant qui permet d'accélérer le développement des investissements difficilement réalisables pour les Etats.

La nouvelle réglementation PPP de la Cémac est un ambitieux projet et représente l'une des réformes économiques entreprises par la Commission, a salué Ferdinand Sosthène Likouka, le directeur de cabinet de la ministre chargée de l'Intégration régionale. Celle-ci est attendue par les Etats membres, a-t-il poursuivi, en raison des besoins en infrastructures (route, éner-



gie, numérique, port) nécessaires au développement de la sous-région.

« Les PPP sont une alternative crédible pour la réalisation de ces investissements structurants, car les ressources budgétaires des Etats restent insuffisantes et souvent orientées prioritairement à la satisfaction des besoins sociaux de la population », a ajouté Ferdinand Sosthène Likouka. Pour la préparation de ces deux instruments juridiques, en l'occurrence la directive PPP et la stratégie de la com-

mande publique, la Commission Cémac a conclu un accord de partenariat avec Expertise France, en octobre 2019, qui a ensuite engagé le cabinet d'avocats Fidal, grâce à un financement de l'Agence française de développement. Après cette phase, la conférence des ministres a appelé à l'accélération du processus d'adoption de la directive communautaire PPP, à travers la tenue dans chaque Etat membre d'un atelier d'examen des projets des textes.

« C'est donc conformément

Des officiels posant en famille/Adiac aux orientations de cette instance communautaire qu'il a été décidé de l'organisation d'assises PPP dans tous les Etats membres de la Cémac avec pour objectif d'échanger avec les acteurs de la Commande publique et de recueillir leurs observations sur le projet de directive PPP élaboré (...) Les participants sont invités à faire un examen critique des projets des textes présentés par les experts de Fidal, à formuler des suggestions et recommandations en vue de les compléter et de

les enrichir », a indiqué le conseiller budgétaire et financier de la Cémac, Jovin Angès Iwangou.

Durant deux jours, les participants aux assises de Brazzaville vont analyser les six axes sur lesquels le cabinet Fidal a élaboré les deux projets de textes. Il s'agit de l'axe 1: Harmonisation du champ d'application des cadres juridiques de la commande publique des Etats membres de la Cémac ; l'axe 2 : Harmonisation des cadres juridiques relatifs à la commande publique des Etats membres de la Cémac ; l'axe 3: Opérationnalisation des cadres institutionnels relatifs aux PPP des Etats de la CEMAC; l'axe 4: Mise en place d'une facilité communautaire de développement des projets PPP; l'axe 5 : Clarification des règles applicables aux projets en fonction de leur territorialité; et l'axe 6: Adaptation des textes connexes du droit de la commande publique.

Fiacre Kombo